

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Lettre du Saint-Père à Mgr l'archevêque. — IV Correspondance romaine. — V Le barreau de Paris à *Sainte-Chapelle*. — VI Les martyrs des Carmes.

AU PRONE

Le dimanche, 16 juillet

On annonce :

La neuvaine à sainte Anne, dimanche, le 16, pour finir la veille de la fête, ou vendredi, le 21 pour finir la veille de la solennité. (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 16 juillet

Messes basses

Ou du V dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de Notre-Dame du Carmel; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim..

Ou (excepté celle du curé) du Sacré-Coeur de Jésus, **double de 1e cl.**; mém. de Notre-Dame du Carmel et du V dim.; préf. de la Croix; dernier Ev. du dim.

Messe chantée

(Même celle du curé) du Sacré-Coeur de Jésus, **double de 1e cl.**; mém. du V dim. et de Notre-Dame du Carmel; préf. de la Croix; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres chantées, mém. de saint Alexis et du dim.

Dans quelques églises, la messe chantée doit être celle du titulaire (celle du Sacré-Coeur est alors reniée au 23).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 23 juillet

Dans les églises qui ont célébré le 16, la solennité du titulaire, on fait en ce jour, la solennité du Sacré-Coeur de Jésus; ailleurs, on

(1) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.

fait les solennités suivantes; dans les paroisses de saint Jacques, on anticipe au 23 la solennité de sainte Anne pour faire celle de saint Jacques le 30.

Diocèse de Montréal. — Du 19 juillet, saint Vincent de Paul (Montréal et île Jésus) et de saint Arsène; du 20, sainte Marguerite (Lac Masson); du 22, sainte Madeleine; du 27, saint Christophe (Laval-des-Rapides).

Diocèse d'Ottawa. — Du 18 juillet, saint Camille (Farrelton); du 20, saint Emile (Suffolk); du 24, saint Déclane (Brighside).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 22 juillet, sainte Madeleine; du 23, saint Liboire; du 28, saint Nazaire.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 17 juillet, saint Alexis (des Monts); du 22, sainte Marie Madeleine (Cap).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 21 juillet, sainte Praxède (Bromptonville).

Diocèse de Nicolet. — Du 18 juillet, saint Frédéric (Drummondville); du 24, sainte Christine; du 25, saint Christophe (Arthabaskaville).

Diocèse de Joliette. — Du 17 juillet, saint Alexis; du 28, saint Nazaire (Lac Barrière); du 29, sainte Béatrix. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	17 juillet.	— Bordeaux.
Mercredi,	19 "	— Saint-Hermas.
		— Saint-François-de-Sales.
Vendredi,	21 "	— L'Assomption.
Dimanche,	23 "	— Ecole de Réforme.

LETTRE DU SAINT-PERE

A Mgr L'ARCHEVEQUE

(Au sujet des offrandes pour le denier de Saint-Pierre et l'oeuvre antiesclavagiste).

Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté,

Le Vatican, 28 mai 1916. (1)

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Par l'entremise du révérend père Léonidas Perrin, recteur du Collège canadien de cette ville, le Souverain-Pontife a reçu

(1) Texte italien -- Traduction de la *Semaine*.

de votre diocèse les
lires, destinées l'u
l'oeuvre si méritar
Cette riche offr
vous venez en aide
tue une nouvelle e
pontife romain et
Pierre, en même t
témoigne de cet es
à l'exemple de leu
de Montréal.

Ces deux offran
tout en vous en rem
et tous ceux qui y
récompense des fav
fection paternelle,
fidèles de tout le d
Je profite bien v
me redire, en toute

De

Monseigneur Paul I
archevêque

(2) 71,562. lires, soi
7,400. lires, soi

de votre diocèse les deux sommes de 71,562.30 livres et de 7,400 livres, destinées l'une au denier de Saint-Pierre et l'autre à l'oeuvre si méritante ainsi dite des anti-esclavagistes. (2)

Cette riche offrande, par laquelle, vous et vos diocésains, vous venez en aide à la pauvreté du vicaire du Christ, constitue une nouvelle et tangible preuve de votre dévouement au pontife romain et de votre attachement à la chaire de saint Pierre, en même temps que l'autre don, généreux lui aussi, témoigne de cet esprit de charité chrétienne dont sont animés, à l'exemple de leur ordinaire, les bons catholiques du diocèse de Montréal.

Ces deux offrandes ont beaucoup réjoui le Saint-Père, qui, tout en vous en remerciant vivement, vous-même, Monseigneur, et tous ceux qui y ont participé, demande pour vous tous la récompense des faveurs célestes, et, en témoignage de son affection paternelle, vous envoie, à vous, à votre clergé et aux fidèles de tout le diocèse, la bénédiction apostolique.

Je profite bien volontiers de cette heureuse occasion pour me redire, en toute sincérité et particulière estime,

De Votre Seigneurie,

le vrai serviteur,

(signé) P. card. GASPARRI.

Monseigneur Paul Bruchési,
archevêque de Montréal.

(2) 71,562. livres, soit environ 14,300 piastres.
7,400. livres, soit environ 1,480 piastres.

de saint Jacques, on
r faire celle de saint

nt Vincent de Paul
20, sainte Marguerite
27, saint Christophe

amille (Farrelton) ;
ane (Brighside).
et, sainte Madeleine;

et, saint Alexis (des
)
nte Praxède (Bromp-

Frédéric (Drummond-
 Christophe (Arthabas-

Alexis; du 28, saint
x. J. S.

IEURES

Sales.

e.

ERE

JE

saint-Pierre et l'oeuvre

nidas Perrin, recteur
verain-Pontife a reçu

maine.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Mai 1916.

L y a une fête dont nous a privé la réforme du calendrier faite par Pie X. Cette réforme sans doute était sage. Elle nous faisait revenir à l'ancien calendrier, rendait aux dimanches leur place liturgique et l'honneur qui leur était dû, et sous ce rapport il n'y avait qu'à approuver. Cependant cette mesure a imposé quelques sacrifices. Des fêtes chères à la piété des fidèles ont été supprimées, et parmi elles je citerai les fiançailles de la Vierge et l'attente de l'enfantement de Marie. Quelques fêtes avaient des buts moins définis ou se trouvaient incluses dans d'autres mystères que célèbre l'Eglise. Telles sont les fêtes de la pureté de Marie et de sa maternité dont l'une est un reflet de l'Immaculée-Conception, l'autre de l'Annonciation. Elles n'avaient pas de raison d'être et ouvraient la voie à de nouvelles déviations dans ce sens. Si nous ouvrons un *ordo*, nous voyons que toutes les fêtes de la Vierge commémorent non pas une idée abstraite, mais un fait réel qui rend en quelque sorte tangible la pensée abstraite. Si donc nous voulons honorer telle ou telle vertu de la Vierge, cherchons le mystère de sa vie auquel il se rapporte, et, pour faire les choses dans l'esprit de l'Eglise, honorons cette vertu dans ce mystère. Nous satisferons ainsi à notre pieux désir et aux prescriptions ou directions de l'Eglise.

Mais en ces temps troublés, il y a une fête que regrettait la piété des fidèles, c'est celle de la Vierge implorée sous le titre de secours des chrétiens. Ce mot est une invocation ajoutée aux litanies de Lorette, probablement par saint Pie V après la victoire de Lépante. En tout cas, car la question est un peu obscure, elle a été reprise par Pie VII, arraché miraculeusement aux griffes de l'aigle impérial qui l'avait tenu captif à Savone d'abord, puis à Fontainebleau. Par cette fête, le saint pape reconnaissait devoir sa délivrance à la madone et lui en

exprimait sa reconnaissance. Présentes, cette fête par les moyens de faire par les prières et il est à ses, si instantes, que rangée en bataille, par devoir de recon beau titre de secours mes. Elle fut mise à l'abri de la fureur de la Vierge Marie

Puisque nous parlons des rapports particuliers offerts à Dieu le Père certain sens elle mérite le titre de Lépante, riche de la Vierge, dans laquelle comment théologiquement prêtre. Cette expression qu'il est très réel, mais le serait moins.

Le diable, qui est pas manqué de glisser ouverte. Il l'a agréments de la nouveauté qui n'est qu'un écueil une forme tangible à donc vu, timidement ges de la Vierge dans

AINE

Mai 1916.

réforme du calen-
ne sans doute était
l'ancien calendrier,
e et l'honneur qui
it qu'à approuver.
sacrifices. Des fêtes
nées, et parmi elles
tente de l'enfante-
buts moins définis
ystères que célèbre
Marie et de sa ma-
maculée-Conception,
pas de raison d'être
ns dans ce sens. Si
utes les fêtes de la
traite, mais un fait
ensée abstraite. Si
vertu de la Vierge,
e rapporte, et, pour
onorons cette vertu
notre pieux désir et
e.
ête que regrettait la
plorée sous le titre
ocation ajoutée aux
Pie V après la vic-
tion est un peu obs-
hé miraculeusement
t tenu captif à Sa-
cette fête, le saint
la madone et lui en

exprimait sa reconnaissance. Et bien, dans les circonstances présentes, cette fête nous manquait. Nous avons bien d'autres moyens de faire parvenir à la Sainte Vierge nos vœux et nos prières et il est à souhaiter que ces prières soient si nombreuses, si instantes, que la Vierge bénie, *terrible comme une armée rangée en bataille*, veuille bien venir à notre aide pour que, par devoir de reconnaissance, nous la saluions de nouveau du beau titre de secours des chrétiens. Les raisons sont les mêmes. Elle fut mise en honneur après la délivrance de la chrétienté de la fureur des Turcs. Or, nous voyons ces mêmes Turcs joindre aujourd'hui leur férocité à la barbarie teutonne et constituer le péril le plus redoutable que l'Europe ait jamais connu. Vierge Marie, secours des chrétiens, priez pour nous !

* * *

Puisque nous parlons de la Sainte Vierge, rappelons qu'elle a des rapports particuliers avec la Sainte Eucharistie. Elle a offert à Dieu le Père son fils mourant sur la croix et dans un certain sens elle mérite l'appellation de *virgo sacerdos*. Le Père Lépiciier, prieur-général des Servites, a publié une petite brochure, richement illustrée des principales statues ou images de la Vierge, dans laquelle il insiste sur ces rapports, et montre comment théologiquement on peut appeler Marie la vierge-prêtre. Cette expression a donc un sens très admissible parce qu'il est très réel, mais aussi elle pourrait en recevoir un qui le serait moins.

Le diable, qui est à l'affût de tout pour tout brouiller, n'a pas manqué de glisser sa patte dans la petite fente qui lui était ouverte. Il l'a agrandie et en pesant sur certains esprits amateurs de la nouveauté et qui prennent pour la dévotion vraie ce qui n'est qu'un écart de leur imagination, il a voulu donner une forme tangible à cette expression de vierge-prêtre. On a donc vu, timidement d'abord, puis plus en évidence, des images de la Vierge dans lesquelles on la représentait revêtue des

habits sacerdotaux. Sa tunique blanche devenait une aube, sur laquelle s'étendait les plis d'une chasuble gothique, bien plus jolie, au point de vue artistique, que l'étroit vêtement que nous baptisons en France et ailleurs de ce nom. Il y avait là une déviation grave et qui pouvait avoir de grands dangers pour la foi. Mais le Saint-Office veillait. En 1913, il rendait un décret prohibant ces représentations et ordonnant de les supprimer. Le décret n'était pas public. On pensa qu'en l'envoyant aux ordinaires des diocèses où s'était produite cette déformation, le mal cesserait bien vite. Il en est malheureusement arrivé autrement. De nouvelles images, de type divers, ont eu du succès, et le Saint-Office s'est vu dans la nécessité de faire publier en 1916 le décret rendu trois ans plus tôt et a ordonné son insertion dans les *Acta*. Ainsi avertis, les évêques ne manqueront pas de faire disparaître ces images qui sont une déviation d'une idée très juste et très vraie en soi. Ce décret n'enlève rien aux qualités de la Vierge, aux titres qu'on peut lui donner, aux mérites qui font sa gloire. Il enlève seulement l'abus que l'on pourrait en faire. Honorons la Sainte Vierge offrant son fils sur la croix à son Père, participant par son offrande et sa douleur à ce sacrifice, et vierge-prêtre dans ce sens. Mais ne la revêtons pas d'une chasuble, ce qui porterait à croire qu'elle peut changer le pain et le vin au corps et au sang du Seigneur.

* * *

Les réponses du Saint-Office sont en général très claires. Cependant cette congrégation adopte quelquefois des formules qui ne disent rien par elles-mêmes et demandent des recherches parfois assez difficiles à qui veut se rendre compte de ce qu'a voulu dire le haut tribunal. En voici un exemple tout récent.

On sait que dans un grand nombre de pays, anciennement malheureusement plus qu'aujourd'hui, les chrétiens se saluaient dans la rue par les mots *Laudetur Jesus Christus*, à

quoi l'autre répondait
comme l'usage espagnol
par les mots *Salve*
que sans péché. (C'est
la croyance à l'Immaculée
dans le peuple et c'est
pes, désireux de l'enrichir
enrichi l'une et l'autre
ou moins nombreux
Christus, Clément
cordées par Sixte-
ces dernières étaient
pour tous ceux qui
ce mode de salut.

L'évêque grec r
sur cette concession
requis pour gagner
tion par lui-même,
tenu d'invoquer à
coeur s'il ne pouvait
nédiction apostolique
Dieu le sacrifice de

Il me semble que
non. La réponse a
d'une formule qui
mais sera difficile
déclare que pour g
les conditions énum
Indulgences édité
tout le monde ne p
avait inséré à la fin
auquel il se réfère,
point fait. Mais or

qu'oi l'autre répondait *Amen*. Cet usage tend à disparaître comme l'usage espagnol de l'Amérique latine où on s'abordait par les mots *Salut Marie très pure*, à quoi l'on répondait *Conque sans péché*. Ce souhait traditionnel nous montre combien la croyance à l'Immaculée Conception de la Vierge était entrée dans le peuple et en avait informé les habitudes. Aussi les papes, désireux de maintenir une si sainte coutume, avaient-ils enrichi l'une et l'autre de ses salutations d'indulgences plus ou moins nombreuses. Pour ne parler que du *Laudetur Jesus Christus*, Clément XI avait confirmé les indulgences déjà accordées par Sixte-Quint et en avait ajouté d'autres. Parmi ces dernières était l'indulgence plénière *in articulo mortis*, pour tous ceux qui auraient la sainte habitude de se servir de ce mode de salut chrétien.

L'évêque grec ruthène de Lemberg ou Léopol réfléchissant sur cette concession, se demandait quelles étaient les conditions requises pour gagner cette indulgence, et ne voyant pas la solution par lui-même, demanda au Saint-Office si le fidèle était tenu d'invoquer à ce moment le nom du Seigneur, au moins de cœur s'il ne pouvait le faire de bouche, et, comme pour la bénédiction apostolique accordée par Benoît XIV, d'offrir à Dieu le sacrifice de sa vie et d'accepter la mort.

Il me semble que le Saint-Office aurait pu répondre oui ou non. La réponse aurait été claire. Il s'est servi au contraire d'une formule qui peut avoir un intérêt canonique indéniable, mais sera difficilement comprise par les simples fidèles. Il déclare que pour gagner cette indulgence il suffit d'accomplir les conditions énumérées dans la *Raccolta*, recueil officiel des Indulgences édité en 1898 par cette même congrégation. Or tout le monde ne possède pas la *Raccolta*, et si le Saint-Office avait inséré à la fin de son décret le passage de ce formulaire, auquel il se réfère, il aurait fait chose vraiment utile. Il ne l'a point fait. Mais on peut suppléer à cette lacune. A l'endroit

devenait une aube,
ble gothique, bien
étroit vêtement que
nom. Il y avait là
de grands dangers
En 1913, il rendait
et ordonnant de les
. On pensa qu'en
l'était produite cette
en est malheureuse-
ges, de type divers,
dans la nécessité de
ois ans plus tôt et a
si avertis, les évêques
images qui sont une
die en soi. Ce décret
ux titres qu'on peut
. Il enlève seulement
ons la Sainte Vierge
participant par son
vierge-prêtre dans ce
ible, ce qui porterait
le vin au corps et au

général très claires.
lquefois des formules
andent des recherches
re compte de ce qu'à
exemple tout récent.
e pays, anciennement
les chrétiens se sa-
Laudetur Jesus Christus, à

citée par le décret, la *Raccolta* ne donne comme condition pour gagner cette indulgence plénière *in articulo mortis* que la simple invocation du nom de Jésus, de bouche, si le malade peut le faire, de cœur, s'il ne peut autrement. Il n'est donc pas besoin qu'il fasse un acte d'acceptation de la mort, comme cela est requis pour l'indulgence accordée par le prêtre et c'est ce qui différencie ces deux indulgences. Il est parfois assez difficile d'obtenir du malade une adhésion à la volonté de Dieu lui faisant accepter la mort, et dans ce cas, l'indulgence plénière de Benoît XIV n'est point gagnée. Au contraire ceux qui ont l'habitude de cette salutation ne sont pas obligés de faire cet acte. Il suffit qu'ils aient l'intention de gagner cette indulgence et prononcent le doux nom de Jésus. Cette réponse vaut-elle pour les autres dévotions auxquelles le même privilège est attaché? Pour répondre, il faudrait recevoir toutes ces concessions, scapulaires, objets indulgenciés des indulgences apostoliques, confréries, etc., et voir si dans le rescrit qui les concède on a fait mention de l'acte d'acceptation de la mort ou seulement de l'invocation des saints noms de Jésus. Le Saint-Office a fixé seulement le principe de la réponse. Il faut suivre exactement les règles de la concession, et si celles-ci ne parlent pas de l'acte d'acceptation de la mort, comme c'était le cas pour le *Laudetur Jesus Christus*, l'invocation des saints noms de Jésus suffira. Remarquons que, d'après des décrets récents, on peut ajouter au nom de Jésus celui de Marie sans pour cela perdre les indulgences attachées à la première salutation.

* * *

Il est un axiome que l'on prête volontiers à l'Eglise, c'est que *la fin justifie les moyens*. On nous sert cela couramment comme étant de la doctrine de l'Eglise. Des catholiques allemands ont voulu aller au fond de cette question, et un protestant, M. de Hoenbroerch, un jésuite, qui est prêtre, ayant

affirmé que cette doctrine fut mis au défi de c... l'eût approuvé. M. jury de professeurs. et lui intentèrent un... le sommant ou de se... heureux pris au pièg... tants, à tous les défr... libérateur. Il ne put... déclara en 1905, qu'E... n'avait pas droit au... condamna à tous les...

C'est en partant de... que l'on fait des fêtes... pour la Pologne. Pl... inondés de Murcie. C... arrive quelque peu à... Unis, quand on avait... faire un patronage o... tuels des fidèles, on f... ment le bal, sous une... soire obligé. De plus,... saient le dimanche et l... fiée, toujours dans un... le clergé les favorisait... ment des ressources q... leurs. La fin ne jus... cette maxime au cas p... bien longues et passab... lecteurs leur disant si... ont reçu un sévère av... décret du 31 mars 191... soient condamnées. L...

affirmé que cette doctrine était celle des jésuites et de l'Eglise, fut mis au défi de citer une seule autorité ecclésiastique qui l'eût approuvé. M. de Hoensbroech se tint coi, et refusa un jury de professeurs. Mais les catholiques ne le lâchèrent pas et lui intentèrent un procès devant la cour d'appel de Cologne le sommant ou de se rétracter, ou de faire la preuve. Le malheureux pris au piège fit appel à tous les docteurs protestants, à tous les défroqués de l'Eglise pour trouver le texte libérateur. Il ne put y aboutir et la cour d'appel de Cologne déclara en 1905, qu'Hoensbroech n'avait point fait la preuve, n'avait pas droit aux sommes déposées s'il triomphait et le condamna à tous les frais.


C'est en partant de ce principe *la fin justifie les moyens*, que l'on fait des fêtes dites de charité. On avait jadis dansé pour la Pologne. Plus récemment, on avait dansé pour les inondés de Murcie. Cela fait circuler l'argent, et parfois il en arrive quelque peu à ceux pour qui on a valsé. Aux Etats-Unis, quand on avait besoin d'agrandir l'église paroissiale, de faire un patronage ou toute oeuvre utile aux besoins spirituels des fidèles, on faisait une fête de charité, et naturellement le bal, sous une forme ou sous une autre, était un accessoire obligé. De plus, pour ménager le temps, ces fêtes se faisaient le dimanche et la messe était bien un peu parfois sacrifiée, toujours dans un bon but. Loin de réprimer ces écarts, le clergé les favorisait au contraire, car il y trouvait facilement des ressources qu'il aurait difficilement recueillies ailleurs. La fin ne justifie-t-elle pas les moyens? Appliquer cette maxime au cas proposé demanderait des considérations bien longues et passablement arides, aussi je les épargne aux lecteurs leur disant simplement que ces bals dits de charité ont reçu un sévère avertissement de la Consistoriale par son décret du 31 mars 1916. Je ne veux pas dire que ces réunions soient condamnées. La Congrégation n'est pas allée jusque-

là, au moins d'une façon directe. Mais elle a bien tout de même manifesté sa réprobation en défendant à tous les ecclésiastiques de les promouvoir, de les diriger ou d'y assister, et de refuser les invitations s'ils étaient invités par les organisateurs de ces réunions.

Ces divertissements sont des moyens d'évangélisation qui étaient inconnus à nos pères dans la foi. Jamais l'expansion de l'Eglise n'a été arrêtée par les difficultés matérielles. Dieu lui a toujours fait trouver, au moment voulu, les ressources indispensables, et il n'est point nécessaire de se divertir pour les lui procurer. Nous sommes assez portés à confondre le succès matériel avec ce que j'appellerais le succès de Dieu. L'un est loin d'être synonyme de l'autre. Occupons-nous exclusivement du second et Dieu nous fera trouver le premier, si c'est dans les vues de sa sainte volonté, la seule chose qui importe en ce monde.

DON ALESSANDRO.

LE BARREAU DE PARIS A LA SAINTE-CHAPELLE

 LE 22 mai dernier, avait lieu à la *Sainte-Chapelle*, à Paris, une cérémonie qui a justement réjoui les coeurs catholiques. Pierre l'Ermite, en ce langage expressif et pittoresque qu'il affectionne — et qui lui a valu tant de succès depuis vingt-cinq ans — a appelé cela une *trouée de bleu*. Depuis 1903, alors qu'avait cessé la tradition de la messe du Saint-Esprit, aussi dite *la messe rouge*, qui se célébrait chaque année à la rentrée des cours, aucun office religieux n'avait eu lieu à la *Sainte-Chapelle*. Or, le 22 mai, une messe solennelle y a été dite à la mémoire des membres du barreau de Paris morts pour la patrie. Le président de la République, M. Poincaré, et un grand nombre de personnages officiels as-

sistaient. Le car
donné l'absoute et

“ Les journaux,
blic sur les dehors
a laissée à tous les
résumaient à la so
serait dommage de
ce qui se passa à l'i
le), de cette page d
page d'union sacré
hauteur des événei
curé-journaliste ra
obtint la réouvertu
caré, qui se déclara
temps de “ faire pla
président accepta m
Sainte-Chapelle, co
vante, pour un joui
joie recueillie. Voi
de vous représenter
tous les souvenirs d
tour des fils de la n
s'aimer un peu! ”

Parlant plus loin
dans sa forme comm
adaptée ”, Pierre l
cette allocution app
surnaturelle et très
cherchée, et tous les
sincérité et la convic
parler, mais pour ex
devait se faire gloir
C'était de l'apologé

elle a bien tout de
 ent à tous les ecclé-
 ou d'y assister, et
 es par les organisa-

l'évangélisation qui
 Jamais l'expansion
 ficultés matérielles.
 nent voulu, les res-
 nécessaire de se di-
 mes assez portés à
 j'appellerais le suc-
 me de l'autre. Occu-
 ou nous fera trouver
 nte volonté, la seule

DON ALESSANDRO.

PARIS LE

la *Sainte-Chapelle*, à
 nent réjouit les coeurs
 en ce langage expres-
 qui lui a valu tant de
 é cela une *trouée* de
 a tradition de la mes-
 ouge, qui se célébrait
 ueun office religieux
 , le 22 mai, une messe
 embres du barreau de
 ent de la République,
 rsonnages officiels as-

sistaient. Le cardinal-archevêque de Paris, Mgr Amette, a
 donné l'absoute et il a parlé.

“ Les journaux, écrit Pierre l'Ermite, ont renseigné le pu-
 blic sur les dehors de la cérémonie et sur l'impression qu'elle
 a laissée à tous les assistants, impression que tous les groupes
 résumaient à la sortie en disant : “ C'est parfait. ” Mais il
 serait dommage de laisser à la stérilité de l'ombre le détail de
 ce qui se passa à l'intérieur de ce reliquaire (*la Sainte-Chapel-
 le*), de cette page d'histoire s'ajoutant à tant d'histoire, de cette
 page d'union sacrée où tout le monde semblait se grandir à la
 hauteur des événements tragiques que nous vivons!... ” Et le
 curé-journaliste raconte comment le bâtonnier Henri Robert
 obtint la réouverture de la *Sainte-Chapelle* du président Poin-
 caré, qui se déclara heureux de déférer à son désir et en même
 temps de “ faire plaisir au cardinal de Paris ”. Plus que cela, le
 président accepta même plus tard d'assister à la cérémonie. “ La
Sainte-Chapelle, continue Pierre l'Ermite, redevint donc vi-
 vante, pour un jour, et toute resplendissante de lumière et de
 joie recueillie. Vous connaissez la *Sainte-Chapelle*? Essayez
 de vous représenter tout le soleil de mai dans ses verrières et
 tous les souvenirs de notre incomparable histoire flottant au-
 tour des fils de la même famille. Enfin, on va donc vraiment
 s'aimer un peu! ”

Parlant plus loin de l'allocution du cardinal, “ improvisée
 dans sa forme comme toujours, ce qui ne le rendait que mieux
 adaptée ”, Pierre l'Ermite s'exprime ainsi : “ A l'analyse
 cette allocution apparaît très habile en même temps que très
 surnaturelle et très émouvante. Mais l'habileté n'était pas re-
 cherchée, et tous les aures mérites disparaissaient devant la
 sincérité et la conviction de l'orateur, qui ne parlait pas pour
 parler, mais pour exprimer les sentiments que tout coeur noble
 devait se faire gloire d'éprouver en pareille circonstance. —
 C'était de l'apologétique vivante. — Tout ce qui devait être

dit en cette occurrence a été dit par notre cardinal. Mais tout s'enchaînait si naturellement et s'appelait si nécessairement que personne ne se sentait le droit de se défendre contre les sentiments que ces paroles faisaient naître en lui. — Et, pendant toute l'allocution, aucune recherche de pensée, de mot ni d'effet ne vint troubler l'impression toute religieuse de l'assemblée, qui était très haut, très loin, dans ces pays d'idéal national où les partis n'existent plus. — Un moment, le président porta la main à ses yeux. Je ne répondrais pas qu'il n'essuyait pas une larme. — Tous les hauts fonctionnaires et les représentants des grands corps de l'Etat qui étaient là ne purent certainement s'empêcher d'estimer une religion si belle et si noble, d'autant que ceux qui ne croient pas n'ont aucune raison profonde de ne pas croire. Quand, après la cérémonie, le président se retira le premier et salua le cardinal à son trône, celui-ci répondit sans flatterie ni raideur. Pas une ombre d'orgueil ne passa à aucun moment sur son visage pâle que la pourpre rendait plus pâle encore. Il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus, mais rien que des Français venus pour prier, ou du moins pour religieusement honorer les martyrs de la patrie. ”

* * *

Voici d'ailleurs la très belle allocution du cardinal de Paris. Nos lecteurs la goûteront d'autant mieux que Pierre l'Ermite la leur aura plus heureusement présentée.

Monsieur le président,

Monsieur le bâtonnier,

Messieurs,

Vous avez voulu rendre un pieux hommage aux membres du barreau de Paris tombés au champ d'honneur, depuis le début de la guerre, pour la défense de la patrie ; et afin que cet hommage fût tout ensemble plus familial et plus digne d'eux, vous avez souhaité de le leur rendre dans l'enceinte même du Palais

théâtre de vos travaux
vre splendide de l'art

Je remercie pour ma
à votre désir et laissé
guste. Il a été élevé p
qu'il fut brave dans l
Quel autre lieu pouva
moire de ceux des vôt
de bataille pour la plu

En embrassant vot
consacrer leur vie à
France les a appelés a
qui réclamait leurs ser
plus inique des agressio
tale d'une barbarie nou
de notre pays, la civilis
Ce n'était plus l'heure
du dévouement, du sac
uns avec l'ardeur de l
courage de leur maturi
“ la plus haute valeur
l'entrain et du sang-fr
de l'oubli de soi pour au
ve ”. Ce sont les termes

només à l'ordre des armé
rent dans les pages de
de ces citations. Avec ce
que la mort a épargnés
de votre ordre. Vous les
nales.

Mais ce serait trop per
héros restent gravés dan
dans la mémoire de Dieu

dinal. Mais tout nécessairement tendre contre les lui. — Et, pensés, de mot ni religieuse de l'aspays d'idéal nament, le président s qu'il n'essuyait es et les représenlà ne purent cerisibelle et si noble, aucune raison proremonie, le présià son trône, celui-ombre d'orgueil le que la pourpre vainqueurs ni vainprier, ou du moins a patrie. "

cardinal de Paris.
de Pierre l'Ermitte

ge aux membres du
ur, depuis le début
et afin que cet hom-
is digne d'eux, vous
nte même du Palais

théâtre de vos travaux, dans cette Sainte-Chapelle, chef-d'oeuvre splendide de l'art et de la religion.

Je remercie pour ma part les pouvoirs publics d'avoir déféré à votre désir et laissé se rouvrir à la prière ce sanctuaire auguste. Il a été élevé par un saint roi dont l'histoire proclame qu'il fut brave dans la guerre autant que juste dans la paix. Quel autre lieu pouvait mieux convenir pour honorer la mémoire de ceux des vôtres qui ont versé leur sang sur les champs de bataille pour la plus juste des causes ?

En embrassant votre noble profession, ils avaient voulu consacrer leur vie à la défense de la justice. Soudain, la France les a appelés aux armes. C'était encore la justice qui réclamait leurs services, car il s'agissait de repousser la plus inique des agressions, de défendre, contre l'invasion brutale d'une barbarie nouvelle, avec l'intégrité et l'indépendance de notre pays, la civilisation chrétienne et la liberté du monde. Ce n'était plus l'heure de la parole, c'était l'heure de l'action, du dévouement, du sacrifice. Vos confrères y ont couru, les uns avec l'ardeur de leur jeunesse, les autres avec le ferme courage de leur maturité. On les a vus donner l'exemple de " la plus haute valeur morale, de l'élan et de l'énergie, de l'entrain et du sang-froid, de la bravoure et de l'intrépidité, de l'oubli de soi pour autrui et d'une abnégation à toute épreuve ". Ce sont les termes mêmes des citations qui ont porté leurs noms à l'ordre des armées. Pour cent quatre victimes qui figurent dans les pages de votre martyrologe, on compte soixante de ces citations. Avec celles qu'ont méritées ceux d'entre vous que la mort a épargnés, elles resteront, Messieurs, l'honneur de votre ordre. Vous les inscrivez en lettres d'or dans vos annales.

Mais ce serait trop peu que les noms et les hauts faits de vos héros restent gravés dans la mémoire des hommes; ils le sont dans la mémoire de Dieu, et là, leur sang répandu plaide élo-

quement pour la cause de la France et pour la leur. Nous l'aurons, Messieurs, cette victoire, nous en avons de plus en plus la ferme confiance. Nous la devons, sans doute, à l'habileté de nos généraux, à l'héroïsme de nos soldats, à la puissance de nos armements, au concours de nos alliés et à cette union sacrée dont vous avez, Monsieur le président, donné le signal dès la première heure et qui rassemble parmi nous tous les esprits, toutes les volontés, tous les coeurs, toutes les ressources, dans un immense effort contre l'ennemi commun. Mais il est une force supérieure à toutes ces forces humaines, dont le secours est nécessaire pour donner à celles-ci leur pleine efficacité : c'est la force de celui qui reste le maître suprême de toutes choses, l'arbitre souverain des destinées des peuples comme de celles des individus. Or, de même que l'immolation du Christ-Jésus a opéré le salut du monde, il y a, dans le sacrifice de victimes généreuses s'immolant pour une noble cause, une vertu toute-puissante qui incline vers cette cause la force divine et en assure le triomphe.

Voilà pourquoi lorsque, au jour de la victoire, nous acclamons ceux qui reviendront vivants de tant de formidables batailles, nos acclamations et nos actions de grâces monteront aussi vers vous, ô glorieux disparus, qui aurez non seulement préparé par votre bravoure mais acheté par votre mort le triomphe de la patrie. Ils ne seront plus là pour jouir de ce triomphe, nos chers morts ! Seront-ils donc privés de la récompense personnelle due à leur sacrifice ? Le penser serait trop cruel pour vos coeurs, ô mères, ô épouses, ô soeurs, ô fiancées, qui les pleurez, et ce serait faire injure à cette justice infinie sans les revanches de laquelle le monde ne serait qu'une barbare énigme et qu'un odieux scandale... Grâce à Dieu, nous avons une foi plus consolante et de meilleures espérances. D'accord en cela avec les esprits les plus éclairés comme avec les âmes simples et droites de tous les temps, nous croyons qu'a-

près cette courte l'homme recueille l' Au seuil de cette e avec son auteur qu personne ni rien n tout ensemble son ont paru à ce tribu frappés par la balle laient leur dernier s les vertus de leur v blesses, de ces faute Mais en regard de c tion rigoureuse, qu faveur de leurs soi bonté est infinie co douter, a entendu ce a répondu, s'il en ét grâce de repentir et purifiées il a réserv fin.

Que si, pour plusi tions à subir retard vont hâter l'heure tous être introduits France, de saint Lou leur intercession, hâ la victoire définitive

LES M

La Congrégation d de la cause de béatif

pour la leur. Nous
 1 avons de plus en
 sans doute, à l'ha-
 s soldats, à la puis-
 nos alliés et à cette
 président, donné le
 ble parmi nous tous
 eurs, toutes les res-
 nemi commun. Mais
 es humaines, dont le
 s-ci leur pleine effi-
 maître suprême de
 rées des peuples com-
 que l'immolation du
 y a, dans le sacrifice
 une noble cause, une
 e cause la force divi-
 ictoire, nous acclame-
 at de formidables ba-
 de grâces monteront
 aurez non seulement
 té par votre mort le
 as là pour jouir de ce
 ne privés de la récom-
 Le penser serait trop
 s, ô soeurs, ô fiancées,
 à cette justice infinie
 ne serait qu'une bar-
 .. Grâce à Dieu, nous
 neilleures espérances
 is éclairés comme ave
 nps, nous croyons qu'

près cette courte vie il y en a une autre impérissable où
 l'homme recueille le fruit des actes qu'il a posés en celle-ci.
 Au seuil de cette existence nouvelle, il se trouve face à face
 avec son auteur qui devient son juge. Devant ce juge à qui
 personne ni rien n'échappe, la conscience du justiciable est
 tout ensemble son témoin, son accusateur et son avocat. Ils
 ont paru à ce tribunal suprême, nos chers morts, à l'heure où,
 frappés par la balle meurtrière ou par l'éclat d'obus, ils exha-
 laient leur dernier souffle. Ah! peut-être, quelles que fussent
 les vertus de leur vie, s'y était-il mêlé quelqu'une de ces fai-
 bleses, de ces fautes, dont les meilleurs ne sont pas exempts !
 Mais en regard de ces fautes qui eussent pu appeler une sanc-
 tion rigoureuse, quelle éloquente plaidoirie s'élevait en leur
 faveur de leurs souffrances et de leur sang! Dieu, dont la
 bonté est infinie comme la justice, Dieu, nous n'en pouvons
 douter, a entendu cette voix. Nous en avons la confiance, il y
 a répondu, s'il en était besoin, avant le dernier soupir, par une
 grâce de repentir et de pardon, et à ces âmes héroïques ainsi
 purifiées il a réservé la couronne de gloire et de félicité sans
 fin.

Que si, pour plusieurs d'entre eux, quelques restes d'expi-
 ations à subir retardaient encore cette couronne, nos prières
 vont hâter l'heure à laquelle ils la recevront. Puissent-ils
 tous être introduits au plus tôt dans la société des saints de
 France, de saint Louis et de Jeanne d'Arc! Puissent-ils là, par
 leur intercession, hâter à leur tour, pour la patrie, l'heure de
 la victoire définitive et de la paix. — Ainsi soit-il.

LES MARTYRS DES CARMES

(Septembre 1792)

La Congrégation des Rites a rendu un décret d'introduction
 de la cause de béatification ou de déclaration du martyre de

NN. SS. du Lau, archevêque d'Arles, François de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, et de son frère Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, ainsi que de leurs compagnons, assassinés aux Carmes en 1792.

Voici un passage du décret: " Les troubles séditieux qui, à la fin du XVIIIe siècle, bouleversèrent la France sous la forme spécieuse d'un mouvement philosophique et social, manifestèrent principalement une haine furieuse contre la vraie Eglise du Christ et contre ses ministres. Il suffit de rapeler la constitution civile du clergé qui avait tenté de ruiner de fond en comble la constitution même de l'Eglise, telle qu'elle a été établie irrévocablement par son divin fondateur. Aussi, non seulement tous les évêques réprochèrent-ils cette criminelle nouveauté, mais le Saint-Siège lui-même, le 13 avril 1791, la condamna-t-il comme hérétique, sacrilège, schismatique, comme renversant les droits du pontificat suprême et de l'Eglise, contraire à l'ancienne et à l'actuelle discipline, et n'ayant enfin d'autre objectif que d'anéantir complètement la religion catholique. En outre, les évêques et les ministres de l'Eglise et tous les autres fidèles dévoués à la foi catholique se virent poursuivis avec acharnement par ces révolutionnaires, qui se firent les émules des persécuteurs antiques et de la cruauté païenne. Les crimes des persécuteurs et leurs noms ont été voués à la mémoire et au droit par le sentiment commun des peuples à une exécution perpétuelle. Mais les hommes qui, en ce funeste mois de septembre 1792, ont été massacrés à Paris, dans le couvent des Carmes, dans le séminaire de Saint-Firmin, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près et dans la prison de la Force, n'ont pas cessé de vivre, et ils vivront toujours dans la mémoire et la bénédiction des hommes... "